



Tunis, le 28 mars 2023

Messieurs les Administrateurs de la société  
**GAT Investissement S.A**  
92, Avenue Hédi Chaker  
Tunis 1002

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1***

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 36 667 136 TND, y compris des sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à 969 113 TND.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F, Société d'expertise Comptable  
Immeuble "The Screen", Les jardins du Lac II - Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
T: +216 (0) 71 160 000 / 71 862 156 / 71 963 900, F: +216 (0) 71 861 789, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)*

### Rapport du gestionnaire sur la gestion du fonds

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons

que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F**



**Mohamed Lassaad BORJI**

Les Commissaires aux Comptes Associés  
M.T.B.F  
1003, Rue de la République  
1003, Rue de la République  
1003, Rue de la République  
Tél : +216 71 160 000 - +216 71 060 000  
Fax : +216 71 061 000  
NIF : 00033450/9/A/01/000

**BILAN**  
**AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Portefeuille titres</b>	<b>AC1</b>	<b>15 800 224</b>	<b>8 287 917</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	AC1-a	14 189 356	7 887 499
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	1 210 450	-
Autres valeurs	AC1-c	400 418	400 418
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>20 879 255</b>	<b>17 373 151</b>
Disponibilités	AC2	20 879 255	17 373 151
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>AC3</b>	<b>55 461</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>36 734 940</b>	<b>25 661 068</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	PA1	29 748	49 139
Autres créditeurs divers	PA2	38 056	25 544
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>67 804</b>	<b>74 683</b>
Capital	CP1	35 698 021	24 595 815
Sommes distribuables		969 115	990 570
Sommes distribuables de la période		969 113	678 050
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	312 520
<b>ACTIF NET</b>		<b>36 667 136</b>	<b>25 586 385</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>36 734 940</b>	<b>25 661 068</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>LIBELLE</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>PR1</b>	<b>129 053</b>	<b>418</b>
Dividendes		74 683	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		22 370	-
Revenus des autres valeurs		32 000	418
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>PR2</b>	<b>2 049 585</b>	<b>1 590 257</b>
Revenus des comptes à vue		2 049 585	1 590 257
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 178 638</b>	<b>1 590 675</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>CH1</b>	<b>1 057 436</b>	<b>694 691</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 121 202</b>	<b>895 984</b>
Autres charges	<b>CH2</b>	152 089	217 934
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>969 113</b>	<b>678 050</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		98 021	(4 185)
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 067 134</b>	<b>673 865</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**

<b>LIBELLE</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 071 319</b>	<b>673 865</b>
Résultat d'exploitation		969 113	678 050
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		102 206	(4 185)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>		<b>990 568</b>	<b>-</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>		<b>11 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
Souscriptions		11 000 000	10 000 000
Capital		11 000 000	10 000 000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>		<b>11 080 751</b>	<b>10 673 865</b>
<b>ACTIF NET</b>			
a- en début de période		25 586 385	14 912 520
b - en fin de période		36 667 136	25 586 385
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
a - en début de période		24 600	14 600
b - en fin de période		35 600	24 600
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		<b>1 029,976</b>	<b>1 040,097</b>
<b>RENDEMENT DE LA PÉRIODE</b>		<b>3,00%</b>	<b>1,83%</b>

## **Note 1. PRESENTATION DU FONDS**

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application, notamment la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005, relative à la création des fonds communs de placement à risques ;
- La loi n°88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et les textes subséquents la complétant ou la modifiant ; et
- Le décret n° 2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des Organismes de Placement Collectif.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n° 08-2020 du 10 mars 2020.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 23 mars 2020 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou cession, au renforcement des opportunités d'investissement et de fonds propres des sociétés.

Le montant du fonds est de quarante millions de dinars (40.000.000 TND) réparti en quarante mille (40.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de mille dinars (1.000 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 10 ans et pourrait être éventuellement prorogée de deux périodes d'un an chacune.

FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

## **Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999.



### **Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

#### **3.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en

tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ÉTAT DE RESULTAT**

### **AC1-a Actions, valeurs assimilées et droit rattachés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 189 356 au 31 décembre 2023 contre 7 887 499 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif net
BRIDGES SA	34 998	699 960	699 960	1,91%
AL KINDY	73 500	1 499 400	1 499 400	4,09%
ABIRIDIA	31 999	3 199 900	3 199 900	8,74%
FCP GAT PERFORMANCE	247	2 492 425	2 590 446	7,07%
L'Homard	1 700 000	2 599 300	2 599 300	7,10%
ETL Technology (SARL)	34 999	1 399 960	1 399 960	3,82%
ML Innovation (SARL)	1 250	500 000	500 000	1,37%
Global Soft Net	43 280	1 199 981	1 199 981	3,28%
FCP GAT Obligataire	493	500 409	500 409	1,37%
<b>TOTAL</b>	<b>1 920 766</b>	<b>14 091 335</b>	<b>14 189 356</b>	<b>38,75%</b>

### **AC1-b Obligations et valeurs assimilées**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 210 450 au 31 décembre 2023.

### **AC1-c Autres valeurs**

Le solde de cette rubrique n'a pas connu de variation au cours de 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023
Compte courant associé Bridges SA	400 000
Intérêt courus	418
<b>Total</b>	<b>400 418</b>

### **AC2- Disponibilité**

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 879 255 TND au 31 décembre 2023 contre 17 373 151 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en banque	20 879 255	17 373 151
<b>Total</b>	<b>20 879 255</b>	<b>17 373 151</b>

**PA1 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève à 29 748 TND au 31 décembre 2023 contre 49 139 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	-2	18 647
Dépositaire	29 750	30 492
<b>TOTAL</b>	<b>29 748</b>	<b>49 139</b>

**PA2 Autres créditeurs divers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 38 056 TND au 31 décembre 2023 contre 25 544 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Jetons de présence comité stratégique	4 000	4 000
Jetons de présence comité investissement	4 000	4 000
Jetons de présence comité d'engagement	4 000	3 800
Honoraire CAC	16 120	11 000
Redevance annuelle CMF	3 662	2 564
Impôts à payer	194	-
Autres créditeurs	6 080	180
<b>Total</b>	<b>38 056</b>	<b>25 544</b>

**CP1 Note sur le capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<b>Capital initial au 31/12/2022</b>	
Montant	24 595 815
Nombre de titres	24 600
Nombre de porteurs	2
<b>Souscriptions réalisées (en nominal)</b>	
Montant	11 000 000
Nombre de parts émis	11 000
Nombre de porteurs nouveaux	-
<b>Rachats effectués (en nominal)</b>	
Montant	-
Nombre de parts rachetés	-
Nombre de porteurs sortants	-
<b>Capital au 31/12/2023</b>	
Montant (en nominal)	35 595 815
Sommes non distribuables	102 206
<b>Montant du capital au 31/12/2023</b>	<b>35 698 021</b>
Nombre de parts	35 600
Nombre de porteurs	2

Description	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'actif Net
<b>Capital début de période au 01/01/2022</b>	-	24 595 815
Souscription de la période	11 000 000	11 000 000
<b>Autres Mouvement</b>	-	<b>1 053 306</b>
Variation de plus ou moins-value latentes	-	102 206
Plus ou moins-value réalisées	-	-
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2
Sommes distribuables de l'exercice	-	955 283
<b>Capital Fin de période au 31/12/2023</b>	<b>35 600 000</b>	<b>36 653 306</b>

### PR1 Revenus des autres valeurs

Les revenus des autres valeurs s'élèvent au titre de l'exercice 2023 à 129 053 TND.

Description	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des actions et valeurs assimilées	32 000	418
Dividendes OPCVM	74 683	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	22 370	-
<b>TOTAL</b>	<b>129 053</b>	<b>418</b>

### PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 2 049 585 TND au 31 décembre 2023 contre 1 590 257 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts sur les comptes de dépôt	2 049 585	1 590 257
<b>TOTAL</b>	<b>2 049 585</b>	<b>1 590 257</b>

### CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 1 057 436 TND au 31 décembre 2023 contre 694 691 TND au 31 décembre 2022.

Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (*)	985 583	664 201
Rémunération du dépositaire (**)	29 009	30 490
Rémunération des distributeurs	42 844	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 436</b>	<b>694 691</b>

(\*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 durant l'exercice 2023, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 985 583 TND. Il s'agit d'une rémunération calculée au taux de 2,5% sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Cette rémunération est facturée et prélevée à l'avance par le gestionnaire GAT Investissement S.A au début de chaque trimestre.

(\*\*) ATTIJARI BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCPR et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, ATTIJARI BANK perçoit une commission annuelle HT de 0,10% de l'actif net du fonds évalué à chaque fin d'exercice avec un minimum de 5.000 TND HT et un maximum de 25.000 TND HT. Elle s'élève à 29 009 au titre de l'exercice 2023.

## CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 152 089 TND au 31 décembre 2023 contre 217 934 TND au 31 décembre 2022. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération CAC	19 263	13 574
Redevance CMF	14 059	2 565
Frais divers bancaires	-	29
Jetons de présence	12 000	11 400
Autres impôts et taxes et versements assimilés	106 767	190 366
<b>Total</b>	<b>152 089</b>	<b>217 934</b>

## Note 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont nuls au 31 décembre 2023.

### 5.2 Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Revenus des placements	0,059	0,062	0,061
Charges de gestion des placements	0,029	0,027	0,030
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>0,031</b>	<b>0,035</b>	<b>0,031</b>
Autres charges	0,004	0,009	0,014
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>0,026</b>	<b>0,027</b>	<b>0,018</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,026</b>	<b>0,027</b>	<b>0,018</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,003	(0,000)	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-	-	-
Frais de négociation	-	-	-
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>0,029</b>	<b>0,026</b>	<b>0,018</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,003</b>	<b>0,000</b>	<b>-</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-
Sommes non distribuable de l'exercice	-	-	-
Distribution de dividendes	0,027	-	-
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1 029,976</b>	<b>1 040,097</b>	<b>1 021,406</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>			

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Charges de gestion / Actif Net Moyen	2,88%	3,57%	3,02%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,41%	0,85%	1,36%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	2,64%	2,65%	1,76%
<b>Actif Net Moyen</b>	<b>36 667 136</b>	<b>25 586 385</b>	<b>14 912 520</b>

### 5.3 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1 est confiée à GAT Investissement. Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. En contrepartie de ses prestations. GAT Investissement S.A perçoit une rémunération HT de 2,5% l'année calculée sur la base des montants des parts souscrites et libérées. Elle s'élève à 985 583 TND TTC au titre de l'exercice 2023.

### 5.4 Rémunération du dépositaire

Le Dépositaire perçoit une commission annuelle fixée à 0,10% HT de l'actif net du fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum forfaitaire de cinq mille (5 000) dinars HT et un maximum de Vingt Cinq Mille (25 000) dinars. Ces frais seront réglés en sus des Honoraires de gestion du Gestionnaire directement par le Fonds et payés annuellement et à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la valeur liquidative. Elle s'élève à 29 009 TND TTC au titre de l'exercice 2023.

### 5.5 Rémunération des distributeurs

Les distributeurs correspondent aux différents prestataires de services liés à l'activité du FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1. Ils correspondent aux honoraires du cabinet Mazars au titre d'une mission de Due Diligence, une facture au titre d'une mission d'audit SI, le règlement d'honoraires d'avocat et le règlement d'honoraires suite à une prestation de conseil fiscal.

